

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15  
En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001424-20250115-2025-007\_Delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2025  
Publication : 16/01/2025

**Date de la convocation** : 08/01/2025

**Date d'affichage** : 16/01/2025

**Objet de la délibération** : Délibération de réactualisation de l'opération de réaménagement de voirie de la Navaggia et de son plan de financement

**SEANCE DU 15 janvier 2025**

L'an deux mil vingt cinq

Et le quinze janvier

A 15 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

**Etaient présents** : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; MONDOLONI Antoine ; DUFOUR Josée ; LUCIANI Maria Lisa ; PEDINIELLI Pierre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; de PERETTI Don Napoléon ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; SERENI Jacques

**Etaient absents** : VALLI François ;

**Ont donné pouvoir** : de LANFRANCHI Emmanuelle a donné pouvoir à de LANFRANCHI Jean Marc ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise a donné pouvoir à DUFOUR Josée ;

Madame Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, afin de sécuriser l'accès au futur lotissement communal et de garantir aux riverains de bonnes conditions de circulation, la voirie communale de la Navaghja suprana doit faire l'objet d'une réfection, et par endroit, d'une reconstruction totale du soutènement devenu dangereux.

Ce projet avait fait l'objet d'une délibération au début de l'année 2024 (n°2024-013 du 27 février 2024) qui, pour rappel, prévoyait un coût total de l'opération de 798 000 euros HT dont 710 000 euros HT de travaux. La commune avait sollicité à ce titre l'Etat via la DETR et la Collectivité de Corse via le Fonds de Solidarité Territorial pour le financement du projet. A ce jour, l'Etat a rejeté la demande de financement de la commune car il dispose d'une politique visant à ne plus utiliser la DETR pour des opérations relatives à la voirie communale. La Collectivité de Corse n'a pas, à ce jour, répondu à la demande de la commune.

Ainsi, M. le Maire informe le conseil municipal de deux éléments nouveaux :

- D'une part, le coût prévisionnel des travaux de l'opération est diminué en raison de certains choix opérés ayant conduit à une réduction des travaux envisagés mais également d'une estimation plus précise réalisée par le Cabinet Blasini sur la base d'études préalables (G2 PRO) à la phase DCE ;
- D'autre part, le CEREMA – via son programme national pont 2023-2025 visant à aider les communes à entretenir leurs ouvrages dégradés – est un potentiel financeur de l'opération. Ayant préalablement recensé une partie des murs de soutènements concernés par l'opération, le CEREMA a été sollicité par la commune pour l'accompagner dans ce projet. Il nous invite à ce jour à déposer une demande de financement afin d'étudier le dossier et de se prononcer sur son éligibilité.

Le cabinet Blasini a donc réactualisé son estimation initiale ainsi qu'un DCE pour cette opération globale. Le montant total des travaux à réaliser est estimé à 495 410,00 € HT. Le montant prévisionnel des études à réaliser (maîtrise d'œuvre comprise) pour cette opération est de 88 000 euros HT pour un total de 583 410,00 € HT.

Afin de pouvoir financer ce projet, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du CEREMA, et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette opération, qui respecte le plan de financement actualisé suivant :

Financiers	Participation	Montant HT (en €)
CEREMA (PNP 2023-2025)	60 %	350 046,00
Commune (autofinancement)	40 %	233 364,00
	<b>Total travaux</b>	495 410,00
	<b>Total opération (études + travaux)</b>	583 410,00

### **Le Conseil Municipal**

**Où cet exposé**

**Et après en avoir délibéré**

A l'unanimité,

Approuve l'exposé du Maire ;


Adopte le plan de financement proposé ;

Autorise le Maire à solliciter un financement auprès du CEREMA ;

Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance  
Maria Lisa Luciani

Maria Lisa LUCIANI  


Le Maire,  
Alexandre de LANFRANCHI

